

Deuxième Partie

La célébration du mystère chrétien

Article 1

La Liturgie – oeuvre de la Sainte Trinité

1110 Dans la liturgie de l'Église Dieu le Père est béni et adoré comme la source de toutes les bénédictions de la création et du salut, dont Il nous a béni en son Fils, pour nous donner l'Esprit de l'adoption filiale.

1111 L'oeuvre du Christ dans la Liturgie est sacramentelle parce que son Mystère de salut y est rendu présent par la puissance de son Esprit Saint ; parce que son Corps, qui est l'Église, est comme le sacrement (signe et instrument) dans lequel l'Esprit Saint dispense le Mystère du salut ; parce qu'à travers ses actions liturgiques, l'Église pérégrinante participe déjà, en avant-goût, à la Liturgie céleste.

1112 La mission de l'Esprit Saint dans la Liturgie de l'Église est de préparer l'Assemblée à rencontrer le Christ ; de rappeler et de manifester le Christ à la foi de l'Assemblée ; de rendre présent et d'actualiser l'oeuvre salvifique du Christ par sa puissance transformante et de faire fructifier le don de la Communion dans l'Église.

Article 2

Le Mystère Pascal dans les Sacrements de ÉGLISE

1131 Les sacrements sont des signes efficaces de la grâce, institués par le Christ et confiées à l'Église, par lesquelles la vie divine nous est dispensée. Les rites visibles sous lesquels les sacrements sont célébrés, signifient et réalisent les grâces propres de chaque sacrement. Ils portent fruit en ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises.

1132 L'Église célèbre les sacrements comme communauté sacerdotale structurée par le sacerdoce baptismal et celui des ministres ordonnés.

1133 L'Esprit Saint prépare aux sacrements par la Parole de Dieu et par la foi qui accueille la Parole dans les coeurs bien disposés. Alors, les sacrements fortifient et expriment la foi.

1134 Le fruit de la vie sacramentelle est à la fois personnel et ecclésial. D'une part ce fruit est pour tout fidèle la vie pour Dieu dans le Christ Jésus ; d'autre part il est pour l'Église croissance dans la charité et dans sa mission de témoignage.

Chapitre deuxième

La célébration sacramentelle du mystère pascal

Article 1

Célébrer la Liturgie de ÉGLISE

1187 La Liturgie est l'oeuvre du Christ tout entier, Tête et Corps. Notre Grand Prêtre la célèbre sans cesse dans la Liturgie céleste, avec la sainte Mère de Dieu, les Apôtres, tous les saints et la multitude des humains qui sont déjà entrés dans le Royaume.

1188 Dans une célébration liturgique, toute l'Assemblée est " liturge « , chacun selon sa fonction. Le sacerdoce baptismal est celui de tout le Corps du Christ. Mais certains fidèles sont ordonnés par le sacrement de l'Ordre pour représenter le Christ comme Tête du Corps.

1189 La célébration liturgique comporte des signes et des symboles qui se réfèrent à la création (lumière, eau, feu), à la vie humaine (laver, oindre, rompre le pain) et à l'histoire du salut (les rites de la Pâque). Insérés dans le monde de la foi et assumés par la force de l'Esprit Saint, ces éléments cosmiques, ces rites humains, ces gestes du souvenir de Dieu deviennent porteurs de l'action salvatrice et sanctificatrice du Christ.

1190 La Liturgie de la Parole est une partie intégrante de la célébration. Le sens de la célébration est exprimé par la Parole de Dieu qui est annoncée et par l'engagement de la foi qui y répond.

1191 Le chant et la musique sont en connexion étroite avec l'action liturgique. Les critères de leur bon usage : la beauté expressive de la prière, la participation unanime de l'assemblée et le caractère sacré de la célébration.

1192 Les saintes images, présentes dans nos églises et dans nos maisons, sont destinées à éveiller et à nourrir notre foi dans le mystère du Christ. A travers l'icône du Christ et de ses oeuvres de salut, c'est Lui que nous adorons. A travers les saintes images de la sainte Mère de Dieu, des anges et des saints, nous vénérons les personnes qui y sont représentées.

1193 Le dimanche, " Jour du Seigneur ", est le principal jour de la célébration de l'Eucharistie parce qu'il est le jour de la Résurrection. Il est le jour de l'Assemblée liturgique par excellence, le jour de la famille chrétienne, le jour de la joie et du repos du travail. Il est " le fondement et le noyau de toute l'année liturgique " (SC 106).

1194 L'Église " déploie tout le Mystère du Christ pendant le cycle de l'année, de l'Incarnation et la Nativité jusqu'à l'Ascension, jusqu'au jour de la Pentecôte et jusqu'à l'attente de la bienheureuse espérance et de l'Avènement du Seigneur " (SC 102).

1195 Faisant mémoire des saints, en premier lieu de la sainte Mère de Dieu, puis des apôtres, des martyrs et des autres saints, à des jours fixes de l'année liturgique, l'Église de la terre manifeste qu'elle est unie à la Liturgie céleste ; elle glorifie le Christ d'avoir accompli son salut dans ses membres glorifiés ; leur exemple la stimule sur son chemin vers le Père.

1196 Les fidèles qui célèbrent la Liturgie des Heures s'unissent au Christ, notre Souverain Prêtre, par la prière des psaumes, la méditation de la Parole de Dieu, des cantiques et des bénédictions, afin d'être associés à sa prière incessante et universelle qui rend gloire au Père et implore le don de l'Esprit Saint sur le monde entier.

1197 Le Christ est le vrai Temple de Dieu, " le lieu où réside sa gloire " ; par la grâce de Dieu, les chrétiens deviennent, eux aussi, temples de l'Esprit Saint, les pierres vivantes dont est bâtie l'Église.

1198 Dans sa condition terrestre, l'Église a besoin de lieux où la communauté puisse se rassembler : nos églises visibles, lieux saints, images de la Cité sainte, la Jérusalem céleste vers laquelle nous cheminons en pèlerins.

1199 C'est dans ces églises que l'Église célèbre le culte public à la gloire de la Trinité Sainte, qu'elle entend la Parole de Dieu et chante ses louanges, qu'elle fait monter sa prière, et qu'elle offre le Sacrifice du Christ, sacramentellement présent au milieu de l'assemblée. Ces églises sont aussi des lieux de recueillement et de prière personnelle.

Article 2

Diversité liturgique et unité du mystère

1207 Il convient que la célébration de la liturgie tende à s'exprimer dans la culture du peuple où se trouve l'Église, sans se soumettre à elle. D'autre part, la liturgie est elle-même génératrice et formatrice de cultures.

1208 Les diverses traditions liturgiques, ou rites, légitimement reconnues, parce qu'elles signifient et communiquent le même Mystère du Christ, manifestent la catholicité de l'Église.

1209 Le critère qui assure l'unité dans la pluriformité des traditions liturgiques est la fidélité à la Tradition apostolique, c'est-à-dire : la Communion dans la foi et les sacrements reçus des Apôtres, Communion qui est signifiée et garantie par la succession apostolique.

Deuxième Section

Les sept sacrements de ÉGLISE

Article 1

Le sacrement du Baptême

1275 L'initiation chrétienne s'accomplit par l'ensemble de trois sacrements : le Baptême qui est le début de la vie nouvelle ; la Confirmation qui en est l'affermissement ; et l'Eucharistie qui nourrit le disciple avec le Corps et le Sang du Christ en vue de sa transformation en Lui.

1276 " Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit " (Mt 28, 19-20).

1277 Le Baptême constitue la naissance à la vie nouvelle dans le Christ. Selon la volonté du Seigneur il est nécessaire pour le salut, comme l'Église elle-même, à laquelle introduit le Baptême.

1278 Le rite essentiel du Baptême consiste à plonger dans l'eau le candidat ou à verser de l'eau sur sa tête, en prononçant l'invocation de la Très Sainte Trinité, c'est à dire du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

1279 Le fruit du Baptême ou grâce baptismale est une réalité riche qui comporte : la rémission du péché originel et de tous les péchés personnels ; la naissance à la vie nouvelle par laquelle l'homme devient fils adoptif du Père, membre du Christ, temple du Saint-Esprit Par le fait même, le baptisé est incorporé à l'Église, Corps du Christ, et rendu participant du sacerdoce du Christ.

1280 Le Baptême imprime dans l'âme un signe spirituel indélébile, le caractère, qui consacre le baptisé au culte de la religion chrétienne. En raison du caractère le Baptême ne peut pas être réitéré (cf. DS 1609 et 1624).

1281 Ceux qui subissent la mort à cause de la foi, les catéchumènes et tous les hommes qui, sous l'impulsion de la grâce, sans connaître l'Église, cherchent sincèrement Dieu et s'efforcent d'accomplir sa volonté, peuvent être sauvés même s'ils n'ont pas reçu le Baptême (cf. LG 16).

1282 Depuis les temps les plus anciens, le Baptême est administré aux enfants, car il est une grâce et un don de Dieu qui ne supposent pas des mérites humains ; les enfants sont baptisés dans la foi de l'Église. L'entrée dans la vie chrétienne donne accès à la vraie liberté.

1283 Quant aux enfants morts sans Baptême, la liturgie de l'Église nous invite à avoir confiance en la miséricorde divine, et à prier pour leur salut.

1284 En cas de nécessité, toute personne peut baptiser, pourvu qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Église, et qu'elle verse de l'eau sur la tête du candidat en disant : " Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit « .

Article 2

Le sacrement de la Confirmation

1315 " Apprenant que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu, les Apôtres qui étaient à Jérusalem y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci descendirent donc chez les Samaritains et prièrent pour eux, afin que l'Esprit Saint leur fût donné. Car il n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains et ils recevaient l'Esprit Saint " (Ac 8, 14-17).

1316 La Confirmation parfait la grâce baptismale ; elle est le sacrement qui donne l'Esprit Saint pour nous enraciner plus profondément dans la filiation divine, nous incorporer plus fermement au Christ, rendre plus solide notre lien avec l'Église, nous associer davantage à sa mission et nous aider à rendre témoignage de la foi chrétienne par la parole accompagnée des oeuvres.

1317 La Confirmation, comme le Baptême, imprime dans l'âme du chrétien un signe spirituel ou caractère indélébile ; c'est pourquoi on ne peut recevoir ce sacrement qu'une seule fois dans la vie .

1318 En Orient, ce sacrement est administré immédiatement après le Baptême ; il est suivi de la participation à l'Eucharistie, tradition qui met en relief l'unité des trois sacrements de l'initiation chrétienne. Dans l'Église latine on administre ce sacrement lorsque l'âge de raison est atteint, et on en réserve ordinairement la célébration à l'évêque, signifiant ainsi que ce sacrement affermit le lien ecclésial.

1319 Un candidat pour la Confirmation qui a atteint l'âge de raison doit professer la foi, être en état de grâce, avoir l'intention de recevoir le sacrement et être préparé à assumer son rôle de disciple et de témoin du Christ, dans la communauté ecclésiale et dans les affaires temporelles.

1320 Le rite essentiel de la Confirmation est l'onction avec le saint chrême sur le front du baptisé (en Orient également sur d'autres organes des sens), avec l'imposition de la main du ministre et les paroles : " Accipe signaculum doni Spiritus Sancti " (" Reçois la marque du don de l'Esprit Saint "), dans le rite romain, " Signaculum doni Spiritus Sancti " (" Sceau du don de l'Esprit Saint "), dans le rite byzantin.

1321 Lorsque la Confirmation est célébrée séparément du Baptême, son lien avec le Baptême est exprimé entre autres par le renouvellement des engagements baptismaux. La célébration de la Confirmation au cours de l'Eucharistie contribue à souligner l'unité des sacrements de l'initiation chrétienne.

Article 3 **Le sacrement de l'Eucharistie**

1406 Jésus dit : " Je suis le pain vivant, descendu du ciel. Qui mangera ce pain vivra à jamais... Qui mange ma Chair et boit mon Sang a la vie éternelle ... il demeure en moi et moi en lui " (Jn 6, 51. 54. 56).

1407 L'eucharistie est le coeur et le sommet de la vie de l'Église car en elle le Christ associe son Église et tous ses membres à son sacrifice de louange et d'action de grâces offert une fois pour toutes sur la Croix à son Père ; par ce sacrifice il répand les grâces du salut sur son Corps, qui est l'Église.

1408 La célébration eucharistique comporte toujours : la proclamation de la Parole de Dieu, l'action de grâce à Dieu le Père pour tous ses bienfaits, surtout pour le don de son Fils, la consécration du pain et du vin et la participation au banquet liturgique par la réception du Corps et du Sang du Seigneur. Ces éléments constituent un seul et même acte de culte.

1409 L'Eucharistie est le mémorial de la Pâque du Christ : c'est-à-dire de l'oeuvre du salut accomplie par la vie, la mort et la résurrection du Christ, oeuvre rendue présente par l'action liturgique.

1410 C'est le Christ lui-même, grand prêtre éternel de la nouvelle Alliance, qui, agissant par le ministère des prêtres, offre le sacrifice eucharistique. Et c'est encore le même

Christ, réellement présent sous les espèces du pain et du vin, qui est l'offrande du sacrifice eucharistique.

1411 Seuls les prêtres validement ordonnés peuvent présider l'Eucharistie et consacrer le pain et le vin pour qu'ils deviennent le Corps et le Sang du Seigneur.

1412 Les signes essentiels du sacrement eucharistique sont le pain de blé et le vin du vignoble, sur lesquels est invoquée la bénédiction de l'Esprit Saint et le prêtre prononce les paroles de la consécration dites par Jésus pendant la dernière cène : " Ceci est mon corps livré pour vous ... Ceci est la coupe de mon sang ... «

1413 Par la consécration s'opère la transsubstantiation du pain et du vin dans le Corps et le Sang du Christ. Sous les espèces consacrées du pain et du vin, le Christ lui-même, vivant et glorieux, est présent de manière vraie, réelle et substantielle, son Corps et son Sang, avec son âme et sa divinité (cf. Cc. Trente : DS 1640 ; 1651).

1414 En tant que sacrifice, l'Eucharistie est aussi offerte en réparation des péchés des vivants et des défunts, et pour obtenir de Dieu des bienfaits spirituels ou temporels.

1415 Celui qui veut recevoir le Christ dans la Communion eucharistique doit se trouver en état de grâce. Si quelqu'un a conscience d'avoir péché mortellement, il ne doit pas accéder à l'Eucharistie sans avoir reçu préalablement l'absolution dans le sacrement de Pénitence.

1416 La sainte Communion au Corps et au Sang du Christ accroît l'union du communiant avec le Seigneur, lui remet les péchés véniels et le préserve des péchés graves. Puisque les liens de charité entre le communiant et le Christ sont renforcés, la réception de ce sacrement renforce l'unité de l'Église, Corps mystique du Christ.

1417 L'Église recommande vivement aux fidèles de recevoir la sainte communion quand ils participent à la célébration de l'Eucharistie ; elle leur en fait obligation au moins une fois par an.

1418 Puisque le Christ lui-même est présent dans le Sacrement de l'Autel, il faut l'honorer d'un culte d'adoration. " La visite au Très Saint Sacrement est une preuve de gratitude, un signe d'amour et un devoir d'adoration envers le Christ, notre Seigneur " (MF).

1419 Le Christ ayant passé de ce monde au Père, nous donne dans l'Eucharistie le gage de la gloire auprès de Lui : la participation au Saint Sacrifice nous identifie avec son Coeur, soutient nos forces au long du pèlerinage de cette vie, nous fait souhaiter la Vie éternelle et nous unit déjà à l'Église du Ciel, à la Sainte Vierge Marie et à tous les Saints .

Article 4

Le sacrement de Pénitence et de Réconciliation

1485 " Le soir de Pâques, le Seigneur Jésus se montra à ses Apôtres et leur dit : 'Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus' " (Jn 20, 22-23).

1486 Le pardon des péchés commis après le Baptême est accordé par un sacrement propre appelé sacrement de la conversion, de la confession, de la pénitence ou de la réconciliation.

1487 Qui pèche blesse l'honneur de Dieu et son amour, sa propre dignité d'homme appelé à être fils de Dieu et le bien-être spirituel de l'Église dont chaque chrétien doit être une pierre vivante.

1488 Aux yeux de la foi, aucun mal n'est plus grave que le péché et rien n'a de pires conséquences pour les pécheurs eux-mêmes, pour l'Église et pour le monde entier.

1489 Revenir à la communion avec Dieu après l'avoir perdue par le péché, est un mouvement né de la grâce du Dieu plein de miséricorde et soucieux du salut des hommes. Il faut demander ce don précieux pour soi-même comme pour autrui.

1490 Le mouvement de retour à Dieu, appelé conversion et repentir, implique une douleur et une aversion vis-à-vis des péchés commis, et le propos ferme de ne plus pécher à l'avenir. La conversion touche donc le passé et l'avenir ; elle se nourrit de l'espérance en la miséricorde divine.

1491 Le sacrement de la Pénitence est constitué par l'ensemble des trois actes posés par le pénitent, et par l'absolution du prêtre. Les actes du pénitent sont : le repentir, la confession ou manifestation des péchés au prêtre et le propos d'accomplir la réparation et les oeuvres de réparation.

1492 Le repentir (appelé aussi contrition) doit être inspiré par des motifs qui relèvent de la foi. Si le repentir est conçu par amour de charité envers Dieu, on le dit " parfait " ; s'il est fondé sur d'autres motifs, on l'appelle " imparfait " .

1493 Celui qui veut obtenir la réconciliation avec Dieu et avec l'Église, doit confesser au prêtre tous les péchés graves qu'il n'a pas encore confessé et dont il se souvient après avoir examiné soigneusement sa conscience. Sans être en soi nécessaire, la confession des fautes vénielles est néanmoins vivement recommandée par l'Église.

1494 Le confesseur propose au pénitent l'accomplissement de certains actes de " satisfaction " ou de " pénitence ", en vue de réparer le dommage causé par le péché et de rétablir les habitudes propres au disciple du Christ.

1495 Seuls les prêtres qui ont reçu de l'autorité de l'Église la faculté d'absoudre peuvent pardonner les péchés au nom du Christ.

1496 Les effets spirituels du sacrement de Pénitence sont :

- la réconciliation avec Dieu par laquelle le pénitent recouvre la grâce,
- la réconciliation avec l'Église ;
- la remise de la peine éternelle encourue par les péchés mortels ;
- la remise, au moins en partie, des peines temporelles, suites du péché ;
- la paix et la sérénité de la conscience, et la consolation spirituelle ;
- l'accroissement des forces spirituelles pour le combat chrétien.

1497 La confession individuelle et intégrale des péchés graves suivie de l'absolution demeure le seul moyen ordinaire pour la réconciliation avec Dieu et avec l'Église.

1498 Par les indulgences les fidèles peuvent obtenir pour eux-mêmes et aussi pour les âmes du Purgatoire, la rémission des peines temporelles, suites des péchés.

Article 5 **L'Onction des malades**

1526 " Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les presbytres de l'Église et qu'ils prient sur lui, après l'avoir oint d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le patient, et le Seigneur le relèvera. S'il a commis des péchés, ils lui seront remis " (Jc 5, 14-15).

1527 Le sacrement de l'Onction des malades a pour but de conférer une grâce spéciale au chrétien qui éprouve les difficultés inhérentes à l'état de maladie grave ou à la vieillesse.

1528 Le temps opportun pour recevoir la Sainte Onction est certainement arrivé lorsque le fidèle commence à se trouver en danger de mort pour cause de maladie ou de vieillesse.

1529 Chaque fois qu'un chrétien tombe gravement malade, il peut recevoir la Sainte Onction, de même lorsqu'après l'avoir reçue la maladie s'aggrave.

1530 Seuls les prêtres (presbytres et évêques) peuvent donner le sacrement de l'Onction des malades ; pour le conférer ils emploient de l'huile bénite par l'Evêque, ou, au besoin, par le presbytre célébrant lui-même.

1531 L'essentiel de la célébration de ce sacrement consiste en l'onction sur le front et les mains du malade (dans le rite romain) ou sur d'autres parties du corps (en Orient), onction accompagnée de la prière liturgique du prêtre célébrant qui demande la grâce spéciale de ce sacrement.

1532 La grâce spéciale du Sacrement de l'Onction des malades a comme effets :

- l'union du malade à la Passion du Christ, pour son bien et pour celui de toute l'Église ;*
- le réconfort, la paix et le courage pour supporter chrétiennement les souffrances de la maladie ou de la vieillesse ;*
- le pardon des péchés si le malade n'a pas pu l'obtenir par le sacrement de la Pénitence ;*
- le rétablissement de la santé, si cela convient au salut spirituel ;*
- la préparation au passage à la vie éternelle.*

Article 6 **Le sacrement de l'Ordre**

1590 S. Paul dit à son disciple Timothée : " Je t'invite à raviver le don que Dieu a déposé en toi par l'imposition de mes mains " (2 Tm 1, 6), et " celui qui aspire à la charge d'évêque, désire une noble fonction " (1 Tm 3, 1). A Tite, il disait : " Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour y achever l'organisation, et pour établir dans chaque ville des presbytres, conformément à mes instructions " (Tt 1, 5).

1591 Toute l'Église est un peuple sacerdotal. Grâce au Baptême, tous les fidèles participent au sacerdoce du Christ. Cette participation s'appelle " sacerdoce commun des fidèles ". Sur sa base et à son service existe une autre participation à la mission du Christ ; celle du ministère conféré par le sacrement de l'Ordre, dont la tâche est de servir au nom et en la personne du Christ-Tête au milieu de la communauté.

1592 Le sacerdoce ministériel diffère essentiellement du sacerdoce commun des fidèles parce qu'il confère un pouvoir sacré pour le service des fidèles. Les ministres ordonnés exercent leur service auprès du peuple de Dieu par l'enseignement (*munus docendi*), le culte divin (*munus liturgicum*) et par le gouvernement pastoral (*munus regendi*).

1593 Depuis les origines, le ministère ordonné a été conféré et exercé à trois degrés : celui des Évêques, celui des presbytres et celui des diacres. Les ministères conférés par l'ordination sont irremplaçables pour la structure organique de l'Église : Sans l'Evêque, les presbytres et les diacres, on ne peut parler d'Église (cf. S. Ignace d'Antioche, Trall. 3,1).

1594 L'Evêque reçoit la plénitude du sacrement de l'Ordre qui l'insère dans le Collège épiscopal et fait de lui le chef visible de l'Église particulière qui lui est confiée. Les Évêques, en tant que successeurs des Apôtres et membres du Collège, ont part à la responsabilité apostolique et à la mission de toute l'Église sous l'autorité du Pape, successeur de S. Pierre.

1595 Les presbytres sont unis aux évêques dans la dignité sacerdotale et en même temps dépendent d'eux dans l'exercice de leur fonctions pastorales ; ils sont appelés à être les coopérateurs avisés des Évêques ; ils forment autour de leur Evêque le " presbyterium " qui porte avec lui la responsabilité de l'Église particulière. Ils reçoivent de l'évêque la charge d'une communauté paroissiale ou d'une fonction ecclésiale déterminée.

1596 Les diacres sont des ministres ordonnés pour les tâches de service de l'Église ; ils ne reçoivent pas le sacerdoce ministériel, mais l'ordination leur confère des fonctions importantes dans le ministère de la Parole, du culte divin, du gouvernement pastoral et du service de la charité, tâches qu'ils doivent accomplir sous l'autorité pastorale de leur Evêque.

1597 Le sacrement de l'Ordre est conféré par l'imposition des mains suivie d'une prière consécratoire solennelle qui demande à Dieu pour l'ordinand les grâces du Saint Esprit requises pour son ministère. L'ordination imprime un caractère sacramentel indélébile.

1598 L'Église confère le sacrement de l'Ordre seulement à des hommes (*viris*) baptisés, dont les aptitudes pour l'exercice du ministère ont été dûment reconnues. C'est à l'autorité de l'Église que revient la responsabilité et le droit d'appeler quelqu'un à recevoir les ordres.

1599 Dans l'Église latine, le sacrement de l'Ordre pour le presbytérat n'est conféré normalement qu'à des candidats qui sont prêts à embrasser librement le célibat et qui manifestent publiquement leur volonté de le garder pour l'amour du Royaume de Dieu et du service des hommes.

1600 Il revient aux Évêques de conférer le sacrement de l'Ordre dans les trois degrés.

Article 7 **Le sacrement du Mariage**

1659 S. Paul dit : " Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Église... Ce mystère est de grande portée ; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église " (Ep 5, 25. 32).

1660 L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une intime communauté de vie et d'amour, a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur. De par sa nature elle est ordonnée au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants. Elle a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement (cf. GS 48, § 1 ; CIC, can. 1055, § 1).

1661 Le sacrement du mariage signifie l'union du Christ et de l'Église. Il donne aux époux la grâce de s'aimer de l'amour dont le Christ a aimé son Église ; la grâce du sacrement perfectionne ainsi l'amour humain des époux, affermit leur unité indissoluble et les sanctifie sur le chemin de la vie éternelle (cf. Cc. Trente : DS 1799).

1662 Le mariage se fonde sur le consentement des contractants, c'est à dire sur la volonté de se donner mutuellement et définitivement dans le but de vivre une alliance d'amour fidèle et fécond.

1663 Puisque le mariage établit les conjoints dans un état public de vie dans l'Église, il convient que sa célébration soit publique, dans le cadre d'une célébration liturgique, devant le prêtre (ou le témoin qualifié de l'Église), les témoins et l'assemblée des fidèles.

1664 L'unité, l'indissolubilité et l'ouverture à la fécondité sont essentielles au mariage. La polygamie est incompatible avec l'unité du mariage ; le divorce sépare ce que Dieu a uni ; le refus de la fécondité détourne la vie conjugale de son " don le plus excellent ", l'enfant (GS 50, § 1).

1665 Le remariage des divorcés du vivant du conjoint légitime contrevient au Dessein et à la Loi de Dieu enseignés par le Christ. Ils ne sont pas séparés de l'Église, mais ils ne peuvent accéder à la communion eucharistique. Ils mèneront leur vie chrétienne notamment en éduquant leurs enfants dans la foi.

1666 Le foyer chrétien est le lieu où les enfants reçoivent la première annonce de la foi. Voilà pourquoi la maison familiale est appelée à bon droit " l'Église domestique ", communauté de grâce et de prière, école des vertus humaines et de la charité chrétienne.

Les autres célébrations liturgiques

Article 1

Les sacramentaux

1677 On appelle sacramentaux les signes sacrés instituées par l'Église dont le but est de préparer les hommes à recevoir le fruit des sacrements et de sanctifier les différentes circonstances de la vie.

1678 Parmi les sacramentaux, les bénédictions occupent une place importante. Elles comportent à la fois la louange de Dieu pour ses oeuvres et ses dons, et l'intercession de l'Église afin que les hommes puissent faire usage des dons de Dieu selon l'esprit de l'Évangile.

1679 En plus de la Liturgie, la vie chrétienne se nourrit des formes variées de piété populaire, enracinées dans les différentes cultures. Tout en veillant à les éclairer par la lumière de la foi, l'Église favorise les formes de religiosité populaire qui expriment un instinct évangélique et une sagesse humaine et qui enrichissent la vie chrétienne.

Article 2

Les funérailles chrétiennes

.....